



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 23 octobre 2019

13. Service de l'organisation scolaire – rapport modifiant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2020-2023 (version pour consultation)

Document déposé : Rapport A-10-187 (version corrigée) en date du 23 octobre 2019 de MM. Louis Bastien Lapierre, Jean-Christophe C. Pettersen et David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la croissance de la population sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour les élèves de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation majeure et de maintien d'actifs sont prévus sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des délocalisations sont planifiées dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que des immeubles doivent être utilisés à des fins transitoires;

CONSIDÉRANT les nombreux projets immobiliers sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été ou devraient être effectuées, notamment auprès des conseils d'établissement concernés, du comité de parents et des arrondissements;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2020-2023, version en consultation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents, le comité de quartier et les arrondissements sur les potentielles délocalisations pour les établissements suivantes :
 - a. École Jean-François-Perrault, annexe
 - b. École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe
 - c. École Barthélemy-Vimont
 - d. Centre William-Hingston

- e. École Des Monarques, pour l'édifice Marie-Rollet
- f. École Rose-des-Vents
- g. École Édouard-Montpetit
- h. École Maisonneuve
- i. École de l'Étincelle
- j. École FACE
- k. École Saint-Jean-de-Matha

2° de MODIFIER, si nécessaire, l'acte d'établissement des écoles dont une modification est attendue pour 2020-2021, et ce, à la suite des consultations.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 23 octobre 2019 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M^e Ann-Sophie Verrier
Secrétaire générale

ASV/sb